

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 JANVIER 2021

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU, Florian BETHE, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Roger AULAGNE procuration à Gérard GUÉRIN, Stéphanie JOUVE procuration à Sandrine LABAUME, Franck CARRU procuration à Pascale LEGER, Jacques AUBERT.

Secrétaire de séance : Sandrine LABAUME

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2020 est approuvé.

FONCTION PUBLIQUE

CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDÉ POUR LES SERVICES TECHNIQUES

L'équipe des services techniques se composent actuellement de 3 agents à temps plein. L'activité de ce service est en augmentation et l'équipe doit prendre en charge rapidement la rénovation de 2 appartements communaux.

Afin de limiter les coûts de personnel, il est envisagé de recruter une personne en contrat aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. La commission du personnel a validé le principe d'une embauche sur un contrat d'un an à temps plein avec une aide de l'Etat à hauteur de 60%. Un agent polyvalent qui effectue des remplacements pour la commune s'est porté candidat. Ce salarié est connu pour sa motivation et son sérieux et sa candidature a donc été retenue.

Quelques heures avant le conseil municipal, Pôle Emploi nous a informé qu'ils nous avaient donné des informations erronées et que le candidat retenu n'était en fait pas éligible aux conditions précédemment annoncées. Le salarié pourrait prétendre à un contrat de 9 mois avec une aide de 40% de l'Etat.

Après débats, il est décidé à l'unanimité de créer un poste pour une durée de 9 mois à temps plein avec une aide de l'Etat à 40%. A l'issue de ce contrat, si la commune souhaite le renouveler, il faudra à nouveau délibérer.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE PAR LE SMBVL

Pour assurer la sécurité de la population, le Maire a la responsabilité d'alerter, d'informer et d'évacuer la population.

Le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Lez (SMBVL) propose de renouveler une convention de mise à disposition aux communes de différents outils, services ou moyens d'anticipation, de suivi et de gestion d'un événement d'inondation.

Cette convention prévoit la mise à disposition de 4 outils :

- Prévision et assistance météorologique en temps réel (financement par le SMBVL)
- Solution téléphonique d'appels en masse (financement par le SMBVL en cas d'inondation, par la commune pour toute autre utilisation)
- Réseau de mesure pour l'alerte de crue (financement par le SMBVL)
- Moyens humains et matériels déployés sur le terrain en situation de crise (financement par la commune en cas d'utilisation)

La convention est prévue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois tacitement pour la même durée.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES LOCALES

OUVERTURE DE CRÉDITS À LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

Afin de permettre d'engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, il est proposé d'ouvrir les crédits correspondants.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- La commission Jeunesse et Sport a été créée. Elle est composée de 4 élus, 2 adultes extérieurs et 11 jeunes de 11 à 17 ans. Une première réunion a eu lieu le 9 janvier lors de laquelle une charte de fonctionnement de la commission a été lue et un diplôme a été remis aux membres. Les jeunes se sont ensuite exprimés sur leurs idées, leurs besoins et leurs envies. Des propositions très intéressantes ont été évoquées comme la création d'un city stade, d'un parcours de santé ou d'un parcours d'agrès. Les parents rencontrés dans les

jours qui ont suivi cette première réunion, ont fait un retour très positif. Une prochaine réunion est prévue très prochainement.

- Monsieur le Maire remercie le comité de rédaction du bulletin municipal qui a été très apprécié par les administrés. Il remercie également les élus qui ont assuré la distribution du bulletin et de l'agenda.
- Le 19 et le 20 janvier le diagnostic archéologique a été effectué sur la parcelle 217 qui fera partie du foncier du futur collège. Rien n'a été repéré. Pascale Léger demande si nous avons le retour de la DRAC concernant les vestiges découverts sur les premières parcelles explorées. Le Département n'a pour le moment aucune information.
- Le Préfet de la Drôme a signé un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de déviation de la commune. Cet arrêté peut être attaqué au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- La commission d'urbanisme a travaillé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est un élément essentiel du futur PLU. Ce document fera l'objet de débats et d'un vote lors d'un prochain conseil municipal fixé le 16 février.
- La commission d'urbanisme se réunira le 3 février afin de définir les emplacements de nouvelles bornes à incendie nécessaires pour assurer la sécurité du village. Le SDIS sera invité à cette réunion afin d'apporter son appui technique. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, sachant qu'il faut compter environ 3000 € par borne quand la canalisation est existante.
- Monsieur Princet évoque le fait que le Docteur Vabre de Bouchet ait pris sa retraite et que les médecins de Suze la Rousse et Rochemonde seront peut-être dans ce cas dans un avenir proche. Il s'inquiète de la désertification médicale dans notre secteur. Monsieur le Maire lui rappelle qu'une réunion est prévue dans les jours qui viennent pour évoquer ce sujet.
- Monsieur Princet aborde les travaux de réfection de murs de soutènement qui longe la rue du Foulon et qui sont dans le périmètre des bâtiments de France. Il demande si des demandes d'autorisation ont été déposées en mairie. Monsieur le Maire indique que le propriétaire a été contacté à ce sujet et qu'il a déposé une demande d'autorisation pour régulariser la situation.
- Monsieur le Maire évoque le fait que plusieurs chantiers de travaux sans autorisation ont été constatés ces dernières semaines. Les propriétaires ont été à chaque fois contactés pour se mettre en règle. Il est rappelé que de nombreux travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à déposer en mairie

AVANT les travaux, faute de quoi les propriétaires risquent de subir une interruption administrative de travaux.

- Monsieur Princet relaie une demande de certains suziens qui regrettent que la présence du public ne soit pas possible pendant les réunions du conseil municipal en raison du couvre-feu. Monsieur le Maire explique que les réunions se tiennent forcément après 18h afin d'assurer la présence du plus grand nombre d'élus. Monsieur Princet demande s'il ne serait pas possible de diffuser les séances en direct sur les réseaux sociaux comme cela se fait ailleurs. Monsieur le Maire indique que la commune n'est pas équipée pour assurer une diffusion audible.

La séance est levée à 21 heures.